

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PERCORSU VER DI A CREAZIONE DI UN CENTRU
USPITALIERU UNIVERSITARIU DI CORSICA

TRAJECTOIRE VERS LA CRÉATION D'UN CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'accès à la santé est au cœur des préoccupations des Corses.

En 2023, la Corse est la seule collectivité à ne pas disposer d'un Centre hospitalier universitaire, alors même qu'elle est un territoire insulaire et montagneux éloigné de plus de 250 km du premier Centre hospitalo-universitaire du continent.

Disposer d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) de Corse est une demande portée par le Conseil exécutif de Corse depuis de nombreuses années.

A l'Assemblée de Corse, plusieurs motions ont été adoptées à ce sujet, et cette demande figure dans les orientations en matière de santé portées par le Conseil exécutif et approuvées par délibération de l'Assemblée de Corse dès le 27 juillet 2018.

Nos travaux ont débuté dès juillet 2019, dans le cadre des premières assises de la santé en Corse consacrées au projet de CHU en Corse. Ils se sont poursuivis en mars 2022 avec la seconde édition réunissant de nombreux professionnels de la santé, dans un contexte sanitaire de sortie de crise COVID qui a démontré la nécessité de repenser le système de santé actuel.

La communauté médicale présente s'est accordée sur la nécessité de disposer d'un CHU afin de répondre aux problématiques de santé des Corses qui souhaitent pouvoir se soigner près de chez eux et disposer d'un système de santé performant.

En effet aujourd'hui, l'absence de certaines filières de prise en charge, par carence en spécialités médicales, oblige les familles à des déplacements contraints, itératifs et onéreux, qui bien souvent, doivent recourir à des solutions d'hébergement en cas d'hospitalisation de leurs proches.

En 2019, le taux de recours aux soins hors-Corse est d'environ 20 % en moyenne sur l'ensemble de l'île (ce taux est très variable suivant les disciplines). Près de 26 000 trajets depuis la Corse vers le continent pris en charge par la CPAM ont été comptabilisés en 2017. Au total, le coût de ces trajets remboursés s'élevait à plus de 30 M€. Sachant que l'hôpital public est financé à l'activité, ce taux de fuite vient aggraver un déficit déjà conséquent. Au-delà de coût financier, cela représente un désagrément majeur pour les familles concernées et un motif de renoncement aux soins.

Cette situation ne peut que s'aggraver au cours du temps :

- Par l'augmentation incessante de la technicité médicale

nécessaire aux prises en charge modernes de nombre de maladies chroniques ;

- Par l'accroissement inexorable du phénomène de désertification médicale, notamment des spécialités médicales, rendu d'autant plus prégnant que la Corse ne représente pas un territoire attractif en l'absence de perspectives de carrières professionnelles, notamment hospitalières, sur son territoire ;
- Par le vieillissement de la population : 29,5 % de la population âgé de 60 ans et plus ;
- Par l'accroissement de la population par solde migratoire positif ;
- Par le jeu des fluctuations de population lors des périodes estivales.

La création d'un Centre hospitalier universitaire doit donc permettre de proposer à la population corse un système de santé public moderne, sécurisé et répondant aux attentes des Corses en matière de santé, et accessible à tous. Elle doit pouvoir aussi renverser la courbe de la désertification médicale, en incitant le développement de cycles de formation sur l'île et en favorisant l'installation sur le territoire des futurs professionnels de santé. D'autre part, la création d'une unité de formation d'enseignement et de recherche médicale (UFR santé) au sein du CHU liée à l'Université de Corse par voie conventionnelle doit permettre d'installer des enseignants de médecine et des enseignants chercheurs au sein de laboratoires de recherche et concourir in fine à :

- L'attractivité des carrières et la recherche clinique ;
- L'installation des cycles d'enseignement des études médicales jusqu'aux doctorats.

Dans cette optique, la Collectivité de Corse a engagé une vaste réflexion associant l'ensemble des acteurs de santé de Corse. En mars 2022, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancée, dont le cabinet conseil Government Health (GovHe) a été attributaire. Ce cabinet conseil possède de solides références dans le domaine de la santé, une bonne connaissance de la Corse par un accompagnement antérieur du Centre hospitalier de Bastia et de Sartè, ainsi qu'une mission d'expertise lors de la création du CHU de Guyane.

L'objectif poursuivi était de bâtir collectivement et dans la concertation les conditions favorables vers la création d'un CHU par la construction d'un projet d'établissement. Pour favoriser l'adhésion des partenaires, légitimer au mieux les décisions et les choix d'action la méthode retenue a été ouverte permettant la mise en place de consultations et de concertations associant le secteur hospitalier public et privé, les médecins libéraux, les syndicats représentatifs de la santé et l'Université de Corse.

Les travaux ont débuté en mai 2022 par l'installation d'un comité de pilotage animé par la Conseillère exécutive en charge des affaires sanitaires et sociales et chargé de déterminer les orientations du travail et les objectifs à atteindre, de réaliser les arbitrages et valider les propositions des acteurs.

Cette instance est composée :

- Du président de l'Université de Corse ;
- Des directeurs des centres hospitaliers de Bastia et d'Aiacciu ;

- De la présidente de la Commission régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ;
- D'un représentant de l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS) ;
- D'un représentant de la fédération de l'hospitalisation privée (FHP) pour les établissements de santé privés.

Les travaux se sont étalés sur une période de 16 mois, articulés en deux phases chronologiques, conclues chacune par un séminaire :

- ❖ Phase n° 1 : de juillet à novembre 2022 : état des lieux de l'offre et de la demande de soins permettant la production d'un diagnostic quantitatif et qualitatif.

Cette première phase s'est achevée par l'organisation d'un premier séminaire à Corti le 30 novembre 2022 réunissant 110 participants qui a permis de :

- Fédérer l'ensemble des acteurs autour du projet de CHU ;
- Partager et d'échanger sur les diagnostics produits ;
- Identifier les pistes de travail à faire prospérer permettant les conditions de la création d'un CHU ;
- Constituer 11 groupes de travail (150 participants) issus des thématiques identifiées lors du séminaire de novembre 2022.

- ❖ Phase n° 2 : de décembre 2022 à juin 2023 : réflexions des groupes de travail sur les points suivants :

- Obtention d'un accord gouvernemental pour la création du CHRU ;
- Identification des filières hyper spécialisées ;
- Rapprochement entre l'université & les établissements ;
- Création d'un 1er cycle de médecine complet ;
- Consolidation de la recherche en Corse ;
- Réflexion sur la gouvernance du CHRU ;
- Développement des filières des pathologies chroniques ;
- Développement d'un outil e-parcours patient ;
- Création de synergies entre les groupements hospitaliers de territoires (GHT) et avec le privé ;
- Mise en place d'un modèle économique public/privé ;
- Identification des filières à universitariser.

Parallèlement à ces groupes de travail constitués, des praticiens ont tracé les orientations futures de 14 spécialités médico-chirurgicales existantes ou à développer dans le cadre d'un CHU.

Un second séminaire a été organisé le 7 juillet dernier à Corti pour une restitution de l'ensemble des travaux de chaque groupe, permettant un regard croisé entre les différents groupes de travail et finalisant l'ensemble du travail collectif accompli.

Est annexé au présent rapport le document finalisé au 31 juillet 2023 et validé par le

comité de pilotage le 26 septembre dernier, assorti de recommandations et figurant les prochaines étapes à mettre en œuvre dans la perspective de la création d'un CHU de Corse.

Ce document met en exergue la nécessité de création d'un CHU de Corse, compte-tenu du vieillissement de la population, de la forte précarité, de l'absence de certaines spécialités médicales contraignant à des déplacements médicaux sur le continent voire à un renoncement aux soins. Le CHU répond également à la nécessité de contenir le phénomène de désertification médicale, et enfin de développer la recherche médicale clinique et fondamentale en Corse et de déployer l'enseignement médical, sources d'attractivité pour la Corse et perspectives de carrières hospitalo-universitaires.

Les travaux menés ont conclu à un projet de CHU très innovant et fédérateur, dont le modèle de gouvernance repose sur la synergie de l'ensemble des acteurs de santé publics et privés et sur la coopération renforcée de l'ensemble des établissements de santé de Corse.

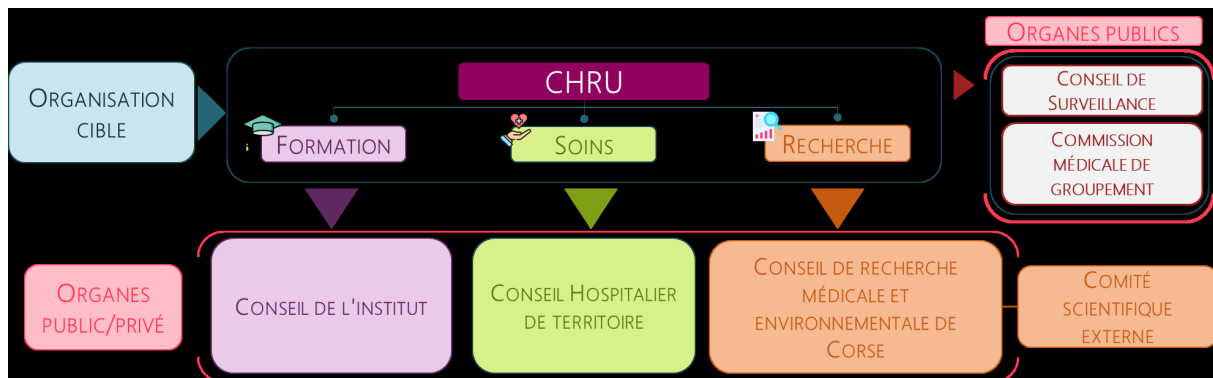
Le document formule 30 pistes de travail dont 16 en matière d'offre de soins, 8 dans le domaine de la formation et de la recherche et 6 concernant la gouvernance et les enjeux financiers (synthèse des pistes de travail pages 7 à 9 du document).

Après avoir dressé un **état des lieux sur les déterminants de santé** mettant en exergue une offre de soins inégale selon les territoires et les filières, sont pointées les évolutions souhaitables des filières et des plateaux techniques.

Dans la perspective d'un CHU, il est notamment essentiel de :

- **Mettre en avant les opportunités de mutualisation et de coopération entre les établissements des différents secteurs** (coopération intra GHT, coopération public/privé, révision des modalités de rémunération pour renforcer l'attractivité du territoire, développement des outils de e-parcours patient) ;
- **Structurer le volet universitaire du CHU**, par la création d'un premier cycle d'études de médecine complet (création d'une UFR de médecine, modèle organisationnel innovant pour les stages, développement des filières paramédicales, création d'un conseil d'institut original pour rapprocher l'Université et les établissements, ...)
- **Identifier les filières à universitariser en priorité** en fonction de deux critères (carence médicale dans les filières où la population corse a des besoins importants et capacité d'accueil des internes dans les établissements du territoire) ;
- **Structurer l'activité de recherche autour de trois axes** : les maladies infectieuses et leurs facteurs de risque, le vieillissement et les mathématiques appliquées à la santé.

Le **modèle de gouvernance** issu de la réflexion engagée, innovant par son choix d'associer public et privé, est organisé autour des trois dimensions du CHU : soins, enseignement, recherche.



Le rapport détaille la composition et les missions de ces instances.

A court terme en ce qui concerne les soins, deux structures de gouvernance sont envisagées, préfigurant l'organisation future :

- Un lieu de concertation sur le territoire de chacun des deux GHT pour organiser les filières de soins dans leur articulation public/privé et avec la ville et définir le Projet Médical du Territoire ;
- Un lieu de concertation Inter GHT avec pour missions la construction d'une politique des ressources médicales communes aux deux GHT (recrutement, rémunération, etc.), la structuration des hyper-spécialités entre les deux sites d'Aiacciu et Bastia, la définition des politiques de recours territorial et extra-territorial, l'organisation des coopérations inter-GHT par disciplines.

In fine, le rapport analyse l'ensemble des enjeux financiers de la création du CHU de Corse.

En conclusion, on peut se féliciter du travail engagé qui a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs de la santé de Corse, de créer une véritable dynamique de coopération inédite public-privé et d'aboutir à des propositions innovantes et consensuelles. Certaines d'entre elles peuvent se mettre en place très vite sans modification législative ou réglementaire. D'autres, en revanche, nécessitent des dérogations dont la Corse pourrait être le terrain d'expérimentation voire d'adaptation permettant de faire évoluer un modèle qui aujourd'hui montre ses limites face aux profonds changements de l'univers de la santé, des attentes des patients et des aspirations des professionnels.

A noter, que ce travail engagé par la Collectivité de Corse a reçu l'appui, le 28 septembre 2023, d'une tribune de 35 professeurs de médecine, publiée dans Corse-Matin, pour soutenir le projet du CHU de Corse et « l'originalité du projet construit à l'initiative de la Collectivité de Corse ».

Compte tenu du caractère essentiel de ce projet pour notre île dans les prochaines années et des effets immédiats et concrets sur la population de la Corse, je vous propose :

- D'approuver la trajectoire de création d'un CHU en Corse sur le modèle innovant présenté ;
- De mandater le Président du Conseil exécutif de Corse et la conseillère exécutive en charge des affaires sociales et

sanitaires, afin de poursuivre les contacts déjà noués à ce sujet avec le ministre de la Santé et de la Prévention, sur la base du document élaboré ;

- De faire évoluer le comité de pilotage en comité de suivi du CHU de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.